



Fondation
Monique-
Fitz-Back

Programme d'aide financière 2027

Dépôt des projets du 25 août au 6 octobre 2026

PARTENAIRES DU VOLET

GESTION DES MATIÈRES
RÉSIDUELLES | RECYC-QUÉBEC



VOLET

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES | RECYC-QUÉBEC

OBJECTIFS GÉNÉRAUX DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE (PAF)

- Appuyer la créativité et l'innovation dans le domaine de l'éducation au développement durable ;
- Favoriser l'engagement environnemental et social des jeunes.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES DU VOLET GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES | RECYC-QUÉBEC

- Encourager la réalisation de projets menant à des changements d'habitudes et à la gestion durable des matières résiduelles selon le concept des 5R-V : Refuser, Réduire, Réutiliser, Récupérer, Réparer et Valoriser ;
- Sensibiliser et mobiliser activement les jeunes fréquentant l'établissement sur la question des matières résiduelles.

PERSONNE RESSOURCE



Roxanne Paquet
Coordonnatrice des activités
philanthropiques

aidefinanciere@fondationmf.ca
418-523-8585

AIDE FINANCIÈRE POTENTIELLE

Ce volet bénéficie d'une enveloppe totale de 35 000 \$. Les aides financières qui seront accordées se situeront entre 500 \$ et 2 000 \$, selon vos besoins.

COMMENT SOUMETTRE UN PROJET?

Rendez-vous sur notre site web pour connaître toutes les informations nécessaires et pour remplir le formulaire en ligne.



DATES À RETENIR

25 AOÛT 2026

Lancement du Programme.

6 OCTOBRE 2026

Date limite pour soumettre un projet.

JANVIER 2027

Annonce des projets acceptés aux établissements demandeurs.

20 OCTOBRE 2027

Date limite pour remettre le bilan final du projet avec trois photos libres de droits.

VERSEMENT DE L'AIDE FINANCIÈRE

Cette aide financière pourra couvrir 100% des dépenses admissibles du projet.

50 % de l'aide sera versée sur acceptation du projet et signature de l'entente par la direction de votre établissement. Les 50 % restants seront versés à la suite de la remise du bilan final et d'un minimum de trois photos de bonne qualité et libres de droits, transmises en format électronique. Ces photos et les citations des bilans seront utilisées à des fins promotionnelles.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

LES ÉTABLISSEMENTS

- CPE, école préscolaire
- École primaire
- École secondaire
- Éducation aux adultes – formation générale aux adultes
- Formation professionnelle
- Cégep
- Faculté universitaire
- Centre de services scolaire

*Tout établissement désirant déposer un projet au PAF doit être membre du Mouvement ACTES.

L'adhésion est gratuite et accessible à la majorité des établissements éducatifs du Québec.

Consultez le site web du Mouvement ACTES pour plus d'informations : <https://actes.lacsq.org/>

LES PROJETS

- doivent être approuvés par la direction de l'établissement ;
- doivent être placés sous la responsabilité d'un membre du personnel de l'établissement.

EXEMPLES DE DÉPENSES ADMISSIBLES

Pour un projet conforme aux 5RV, **privilégiez les alternatives seconde main** à l'achat neuf lorsque possible (don, réparation, etc.).

- Vaisselle ou coutellerie achetées en friperie ;
- Livres permettant d'adopter de meilleures pratiques de gestion des matières résiduelles ;
- Matériel de bricolage pour la confection d'affiches explicatives sur le tri des matières résiduelles.

En vertu d'une entente entre NI Corporation et la Fondation dans le cadre du programme « Commerce engagé », les établissements scolaires peuvent inclure dans leur projet de l'équipement de récupération remis à neuf (bacs, stations de tri, etc.). Ce matériel est fourni gratuitement par NI Corporation pour une valeur maximale de 500 \$ (www.ni-corporation.com). Les frais de livraison du matériel de NI Corporation ne sont pas couverts par cette entente, mais peuvent être inclus dans la demande de subvention.

En vertu d'une entente entre Groupe Novaterra et la Fondation, les établissements scolaires le souhaitant peuvent bénéficier d'un rabais de 20% sur l'achat d'équipement de compostage (www.groupenovaterra.ca).

ÉVALUATION DE PROJETS

LES CRITÈRES D'ÉVALUATION

À valeur égale, la priorité d'attribution du soutien financier sera accordée aux projets soumis par les établissements n'ayant jamais bénéficié du PAF.

Les établissements ayant un projet du PAF non terminé sans justification valable pourraient se voir refuser tout nouveau soutien financier pour une période pouvant aller jusqu'à trois années consécutives.

1. Valeur pédagogique du projet : Le projet doit répondre aux objectifs spécifiques du volet, en plus de permettre aux jeunes de constater les impacts de leurs actions ou d'une nouvelle habitude.

2. Degré de participation des jeunes : Un projet issu de la volonté des élèves, les impliquant activement, de sa conception à sa réalisation, sera favorisé.

3. Portée du projet : Le projet implique plusieurs jeunes de l'école de manière directe ou indirecte et favorise un maillage cohérent avec son milieu (ex : formation de partenariats, implication de la communauté, collaboration intergénérationnelle, etc.).

4. Intégration des dimensions environnementale et sociale : Comment votre projet promeut-il des actions ou des comportements environnementaux ou sociaux, en intégrant des valeurs telles que la solidarité, l'écologie, la démocratie et le pacifisme?

5. Pertinence du projet : Le projet, ses objectifs et sa mise en œuvre sont innovants et adaptés au milieu dans lequel il est implanté.

Besoin d'inspiration ?

Exemples de projets pour le volet Gestion des matières résiduelles | RECYC-QUÉBEC

Centre d'éducation des adultes de la Vallée, Amqui, Bas-Saint-Laurent

Mise en place d'un frigo partagé communautaire pour réduire le gaspillage alimentaire et favoriser la solidarité.

École secondaire Louis-Jacques-Casault, Montmagny, Chaudière-Appalaches

Sensibilisation des élèves et du personnel aux 5R-V par l'amélioration des infrastructures de recyclage de l'école.



École l'Accueil, Scott, Chaudière-Appalaches

Initiation au vermicompostage et utilisation du compost pour l'entretien des plantes des classes.

École Saint-Laurent, Gatineau, Outaouais

Création d'un petit écocentre avec des étagères amovibles sur roulettes pour faciliter le tri des matières résiduelles.



Des exemples de projets réalisés dans ce volet sont présents sur notre site web. Inspirez-vous de ces idées et ajoutez-y votre couleur !



**Fondation
Monique-
Fitz-Back**

511, rue Saint-Joseph Est, bureau 200, Québec QC G1K 3B7
Téléphone : 418 523-8585

fondationmf.ca

